

BARBAUD, CHEF RIPOU DE LA BRIGADE SPÉCIALE DE RÉPRESSION DE LA CONTREBANDE D'OPIUM AU TONKIN (1931)

Une grosse affaire
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 avril 1931)

C'est d'opium qu'il s'agit.

Plusieurs fonctionnaires seraient impliqués dans cette affaire qui menace de prendre des proportions inattendues et sur laquelle enquête un haut fonctionnaire réputé pour son intégrité et son énergie.

Il est peu probable qu'on réussisse en haut lieu si l'on s'y essayait, à tirer les agents incriminés d'un bien mauvais pas

Nous tiendrons nos lecteurs au courant

L'Ami du peuple.

N.D.L.R. — Nous en avons déjà parlé. Il s'agit de la BRIGADE SPÉCIALE DE L'OPIUM, laquelle aurait adopté une génération trop tôt, une formule vers laquelle nous nous acheminons en France, d'une sorte de syndicat de fonctionnaires propriétaires de la fonction... simple retour, d'ailleurs, vers une conception féodale qui florissait au moyen âge sur les bords du Rhin.

En attendant, cette conception est qualifiée crime dans notre code.

Chez nos confrères
L'Affaire de l'opium
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 mai 1931)

De Monty nous parle, dans la « Volonté » du scandale de l'opium. Comme lui, nous avons la plus entière confiance en M. Delamarre pour faire toute la lumière sur cette affaire. Nous savons que M. Delamarre a mis M. Robin au courant de l'affaire, on connaît les coupables et leurs complices.

Aussi s'étonne-t-on vivement, dans le public, que la justice ne soit pas encore saisie.

Y aurait-il, comme on le chuchote, de trop hautes complicités?

L'Ami du peuple indochinois.

N.D.L.R. — Les hautes complicités, chuchote-t-on, dépasseraient nos grands chefs locaux ; il s'agirait, toujours d'après la *Volonté*, d'alimenter cette fameuse caisse électorale d'un parti qui, toujours d'après la même autorité, aurait déjà retiré des sommes fabuleuses, plus d'un milliard, de cette source merveilleuse. Tout cela, c'est de l'hypothèse, car des tractations de ce genre demandent le mystère ; d'autre part, les chiffres paraissent plutôt fabuleux.

Toutefois, n'avons-nous pas vu M. Varenne jeter les jalons, dans un but

semblable, d'une affaire de jeux qui fit du bruit ? Il rêvait de transformer Dalat en un Monaco extrême-oriental et avait déjà, dans ce but, recruté une partie du personnel spécial à ce genre d'industrie

Ce n'est qu'en présence d'un TOLLÉ GÉNÉRAL des honnêtes gens que Varenne, en se frappant la poitrine, s'écria : « Moi vivant, pareil scandale n'aura pas lieu ! »

Quant à l'histoire de la Brigade de l'Opium, dont tout le monde parle à Hanoï, ce n'est pas la première fois qu'on verrait un haut fonctionnaire des douanes créer et diriger une entreprise de contrebande ; on se souvient encore de l'Affaire Louvet, en 1918, où M. Kircher... hum ! Mais jamais on n'avait vu une entreprise de cette envergure et, réellement, si tous les mâtons, qui, depuis quelques temps, barbottent si agréablement dans la mare de l'opium, pensent continuer à braver l'opinion publique, ce sera l'effondrement de ce qui peut rester à la France de prestige dans ce pays.

Le scandale de l'opium (*L'Éveil de l'Indochine*, 9 octobre 1932)

Alors qu'il a toujours été de coutume, même dans des affaires qui peuvent sembler socialement et pénalement plus graves que cette affaire, de contrebande d'opium, de laisser l'inculpé européen en liberté jusqu'à la veille de l'ouverture de la session d'assises, MM. Barbaud et Martin sont incarcérés avant même que soit prise l'ordonnance fixant la date de la session de la Cour criminelle où ils seront jugés.

Alors qu'il eût peut-être été humain d'agir à leur égard, dans ce pays, avec un certain tact, le commissaire chargé d'exécuter les ordres du Parquet général a cru devoir se présenter à leur domicile avec trois inspecteurs de la Sûreté et la camionnette « panier à salade » !!!

Que craignait-on ?! Un scandale public des inculpés ? C'était vraiment invraisemblable ! Alors ?

France-Indochine

N.D.L.R. — Alors ? Mais, mon cher confrère, il s'agit tout simplement d'apprendre progressivement aux Français à ne plus s'étonner ni s'indigner de rien.

Le scandale de la brigade de l'opium (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 31 mai 1931)

L'Administration indochinoise a la réputation, imméritée selon nous, de se montrer assez indifférente aux malpropretés de certains de ses membres. En fait, il y a là une exagération manifeste. En Indochine comme en France, l'administration est composée d'une immense majorité de braves gens, au milieu desquels se glissent malheureusement quelques individus tarés.

Les cas de prévarication n'y sont pas plus nombreux qu'ailleurs. Mais comme les Français y sont particulièrement en vue, que leurs faits et gestes retiennent particulièrement l'attention, la moindre défaillance y est immédiatement connue. C'est pourquoi il est indispensable de faire la lumière sur l'affaire de contrebande d'opium. Elle a pris, dès aujourd'hui, à juste titre ou non, figure de scandale. L'administration des Douanes serait moralement compromise si on ne tirait les choses au clair.

R. LE GAC

Le Courrier d'Haïphong

N.D.L.R. — Évidemment, il est délicat pour un Gouverneur général p.i. et un directeur des douanes p.i de prendre une décision sur un fait si grave au moment où les deux titulaires sont sur le point de s'embarquer pour rejoindre leur poste. C'est sans doute pourquoi l'enquête se prolonge et pourquoi le public est tenu dans l'ignorance.

Le scandale de l'opium (*L'Éveil de l'Indochine*, 27 mars 1932)

L'information judiciaire relative au scandale d'opium, affaire dans laquelle sont impliqués certains fonctionnaires des Douanes en service à Laokay, se poursuit au Palais de Justice.

Le juge d'instruction, M. Barthet, chargé exclusivement de l'instruction de cette épineuse affaire, procède actuellement à l'audition des témoins, qui sont assez nombreux. Ce ne serait pas avant plusieurs mois que le dossier de l'instruction pourrait être soumis à l'examen de la chambre des mises en accusation.

France Indochine

N.D.L.R. — Autrement dit, l'affaire est enterrée, comme il fallait bien s'y attendre et c'est ce que nous souhaitons à M. Barthet et à M. Delamarre car on se meurtrit bien les mains à ces épineuses affaires. Trop de gens puissants et des gens trop puissants y sont intéressés. Il faudrait toute l'intransigeante vertu à laquelle, dernièrement, le Grand-Orient conviait les peuples.

L'affaire de l'opium (*L'Éveil de l'Indochine*, 11 décembre 1932)

L'arrestation de M. l'Inspecteur des Douanes Barbaud et de ses présumés complices semble bien avoir surtout pour but de donner une satisfaction à l'opinion publique ; mais nous serions fort étonné que l'affaire fût jugée à Hanoi. Car il est probable que M. Barbaud, malgré son grade à la Douane, son rang dans une puissante congrégation [franc-maçonnerie] et malgré son confortable magot, aurait moins le sourire s'il n'avait pas, en lieu sûr, un intéressant dossier, dont le gouvernement n'ignore pas le contenu. Ce dossier qu'il avait reçu, peut-être pas pour son usage personnel, de la main mourante de M. l'inspecteur général p. i. Borel, met en cause, si nous en croyons notre petit doigt, d'assez hautes personnalités, pour effrayer une pauvre petite cour d'assises locale. De simples humains ne sauraient juger des demi-dieux !

Et vous verrez que la raison d'État jouera et que l'Indochine pourra se féliciter, si elle n'a pas à verser une royale indemnité pour la punir d'avoir eu des fonctionnaires trop curieux.

Jugera-t-on les gangsters de la douane ?
par CATON [= Henri Cucherousset]
(*L'Éveil de l'Indochine*, 5 février 1933)

Notre confrère l'*Ami du Peuple d'Indochine*, au sujet de ce que nous avons dit en quelques lignes de l'Affaire de l'opium, dit que nous en savons trop ou trop peu.

Nous avouons que c'est « trop peu ».

D'ailleurs, nous avons l'impression que, si nous savions trop de la vérité et l'imprimions toute nue, nous serions taxé d'in vraisemblance, comme l'a été la *Volonté indochinoise* lorsqu'elle a insinué que l'affaire en question dépassait de beaucoup la modeste personnalité des comparses actuellement en prison, de ceux qui n'y sont pas et même celle des plus hauts personnages actuellement en Indochine. Ce qui a pu transpirer, c'est ce qui finit toujours par transpirer quand un mauvais coup n'est pas l'œuvre d'un seul, maître de son secret. Mais dans le cas actuel, il s'agit d'une affaire trop au-dessus de la portée d'un seul, et pour laquelle il a fallu, en Indochine, passer par un intermédiaire, lui-même obligé d'avoir toute une organisation. Or, qui dit organisation dit pluralité d'agents et, par conséquent, zizanie quant au partage de la part du butin alloué à la bande, et par suite trahisons.

Maintenant il est certain que le chef de l'organisation indochinoise avait de son côté tout intérêt à se constituer ou à se débrouiller pour se procurer un dossier de nature à enlever à ses « principaux » de la métropole et de la colonie toute tentation de le sacrifier. Il eût été, bien entendu, bien sot de ne pas mettre en lieu sûr dès le début, ce dossier, beaucoup plus important que notre modeste dossier des Paracels, pour lequel, cependant, une auto avait été arrêtée devant notre porte, mais que le sympathique Juge d'instruction put emporter sous son bras. Pour ce qu'il y avait dedans !...

Mais le dossier constitué par défunt B... [Borel] et que B... [Barbaud] a eu l'adresse de se procurer (que vouliez-vous qu'en fit la veuve du défunt ?), est un tantinet plus volumineux : une pile d'un mètre cinquante au moins.

Notre homme était trop avisé pour en laisser l'original à la portée du premier enquêteur venu ! Et qui sait ? Quelqu'écrivain aurait pu, l'indiscret, y trouver les éléments d'un roman sur l'affaire Alexis. Ce que M. Delamarre a eu entre les mains, ce que le juge d'instruction a vu, ce ne doit être qu'une copie, destinée à ce que nul n'en ignore.

Malheureusement pour B..., il n'est, avons-nous dit, qu'un comparse et aujourd'hui assez handicapé puisqu'il est maintenant non seulement en prison mais au secret et, d'ailleurs, assez sérieusement malade. S'il venait à mourir ses « principaux » pousseraient sans doute un soupir de soulagement.

Tout cela, ce sont des déductions à la Sherlock Holmes, entre une bouffée de pipe et un beau disque de musique classique.

En quoi le budget de l'Indochine est-il intéressé là-dedans ?

Tout simplement en ce qu'il n'a pas eu, et continue à ne pas avoir, sa part, comme il serait juste qu'il l'eût, puisque l'Indochine est l'un des moyens de mise en œuvre de la grande opération. Le grand moyen est Genève, c'est la vertueuse lutte anti-opium.

Là est l'astuce. [...]

Et dans tout cela qu'est-ce qu'un B... ? Un sous-agent d'exécution, qui s'est peut-être alloué un trop fort prélèvement au gré de certains de ses co-exécutants, et qui risque fort de payer bien cher s'il est vaincu dans la lutte sournoise, actuellement engagée entre lui et ses « principaux » de la métropole. Il a, lui, une arme : ce fameux dossier ; les autres ont aussi leurs armes ; mais nous craignons fort pour le triste B... qu'il ne succombe à la maladie dans son cachot, s'il est vrai qu'il est très malade, avant d'avoir pu faire usage de ses documents. Ce sera une petite perte, sans doute, pour l'humanité, mais l'Humanité n'y gagnera rien non plus, car il y a de pires gredins.

Tout cela, nous le répétons, c'est un échafaudage de théories mais, en fait, comme le dit *L'Ami du peuple (indochinois)*, nous savons bien peu de choses encore, moins que sur les mystérieuses influences qui, dans la ténébreuse affaire des Paracels, ont fait que l'on perquisitionna chez nous et qu'on nous inculpa ; sans doute parce que quelqu'un a craint que nous n'en sachions trop long et que nous n'ayions chez nous la clef de quelque pot aux roses... Et Dieu sait si nous étions innocent ! Nous n'avons même pas remarqué que les phosphates des Paracels sentaient l'opium ! Nous ne l'avons su que tout récemment¹.

Et puis, au fond, pourquoi tant se matagrabiliser la cervelle pour approfondir des mystères destinés à rester des mystères pendant des générations, des siècles peut-être... Il y a toujours eu, il y aura toujours, des mystères que les historiens n'éclairciront jamais, et l'inspecteur des Douanes B..... d, dans sa prison de Hanoï, et le pilote Alexis, risquent de faire couler inutilement, au Tonkin du moins, tout autant d'encre que l'Homme au Masque de Fer sous Louis XIV.

L'affaire de l'opium
(*L'Éveil de l'Indochine*, 12 mars 1933)

Dans trois semaines, cette affaire, dont on nous parlé depuis plus de deux ans et dont l'instruction a conduit à l'incarcération préventive de plusieurs fonctionnaires des douanes, viendra devant la Cour d'assises.

Nous ne comprenons pas cette incarcération préventive. Avait-on donc peur que ces inculpés s'échappassent ? Quelle absurdité ! Quel intérêt auraient-ils à se condamner à l'exil, à se faire condamner par contumace, à perdre le bénéfice de la solde qui continue à leur être payée, à risquer de voir saisir les économies rondellettes qu'ils ont pu faire ? car on gagne gros à ce métier ! Quel danger courent-ils au contraire à se laisser juger ? Quelques mois de prison avec sursis et un franc de dommages intérêts, comme jadis l'inspecteur Louvet à Saïgon. Et ils rentreront en France, où ils jouiront de la fortune acquise, tout aussi honorés là-bas que n'importe quel colonial.

Mais se sauver où ? En Chine ? Jolie perspective ! En Russie ? Ce n'est guère plus gai. En pays anglais, hollandais ou américain, au Siam ou au Japon ? Mais la justice les y ferait arrêter tout aussi facilement qu'en France.

Alors pourquoi la prison préventive, dont l'abus est la honte de notre justice ?

Dans les écoles primaires, des manuels rédigés par des ânes bâtés enseignent aux enfants que les lettres de cachet furent l'une des causes de la Révolution et il ne se trouve pas un maître d'école assez averti pour leur dire : « la lettre de cachet était un privilège réservé aux nobles, aujourd'hui, sous un autre nom, tout le monde peut y être exposé ».

Mais ce qu'il y a d'écœurant c'est, devant cet abus, TROP FRÉQUENT EN INDOCHINE, l'attitude lâche du public. Et ça se dit républicain ! Alors ! Vive le roi !

En attendant, M. Barbaud plaide fort habilement sa cause dans quelques journaux, basant sa défense sur des faits impressionnants. Il nous représente la

¹ Ce n'est que tout, récemment, en effet, que nous avons appris que l'épisode de la contrebande d'opium utilisant les îles Paracels, dans le roman de M. Michel, *l'Or noir*, n'était pas du tout une fiction, mais une réalité, que tous les gens bien informés, paraît-il, connaissent, et dont un épisode a eu son dénouement devant les tribunaux du Tonkin.

Qu'on nous excuse d'être mal informé. Nous avons horreur de toutes ces histoires d'opium et c'est bien involontairement que, étudiant la question des Paracels, nous avons mis les pieds dans le plat.

On nous l'a signifié de la façon que l'on sait.

Pour ne pas vous attirer d'histoires désagréables, chers lecteurs, ne cherchez pas à en savoir trop long sur l'archipel des Paracels. Il y a tant d'autres sujets de conversation : les sports, le yoyo, les démêlés des voyageurs indochinois avec la Douane à Marseille, etc. etc.

Douane comme une administration singulièrement pourrie : une partie de la douane, si c'est lui qui a raison ; l'autre partie, si c'est lui qui a tort. D'une façon comme de l'autre, un coup de balai s'impose, et le remplacement des éléments pourris par des éléments jeunes, hardis et corrects.

La Douane avec des chefs dignes de ce nom, avec des cadres réellement actifs, aurait pu, l'an dernier, recueillir sans brimades pour qui que ce fût. six ou sept millions de piastres de plus.

Quel dommage que l'inspecteur général Kair soit mort au moment où il aurait pu mener une si belle enquête sur les causes profondes qui font que la Douane a un si mauvais rendement !

L'affaire de l'opium
(*L'Éveil de l'Indochine*, 2 avril 1933)

L'affaire de l'opium va se liquider. Disons que celle de M. Barbaud va se liquider, car la *Volonté indochinoise*, si elle voulait bien se promener à la frontière tonkinoise, constaterait, comme nous, que les convois peuvent passer quand il leur plaît ; lorsqu'il y a trois routes à garder, il y en a toujours deux, certains jours, qui ne le sont pas.

Cette situation dure depuis... toujours, et il en sera ainsi tant que le Gouvernement de la République française voudra jouer la comédie de la Convention de Genève avec toutes les Nations signataires de cette convention qui n'a jamais été respectée.

HENRI TIRARD

Le Colon français.

N.D.L.R. — Et puis à côté des convois de contrebandiers plus ou moins de mèche avec les douaniers, il y a les convois des gangsters officiels, munis d'un papier signé de M. le Gouverneur général : PERMIS DE TRANSIT pour 20 tonnes ou pour 40 ou pour 60 ! — Ce permis est vendu cher, comme bien on le pense, par le bénéficiaire ; mais, pas plus que l'argent encaissé par les Barbaud et consorts, cet argent n'entre dans les caisses de l'État.

Mais de ces gangsters-là, plus coupables que les Barbaud et consorts, qui faisaient quand même rentrer de l'argent dans les caisses, il n'a pas été question. Barbaud et Martin ont été sagement discrets. Ils seront récompensés.

Chez nos confrères
A propos de la comédie judiciaire de l'affaire de l'opium
(*L'Éveil de l'Indochine*, 16 avril 1933)

Paie, contribuable, tes impôts ; supporte les charges écrasantes que l'on place sur tes épaules ; et Toi, fonctionnaire non débrouillard, qui dans ta modeste situation trime pour que ton service ne soit pas déficitaire, derrière ton guichet cherche à contenter le client, peine et subis la réduction de 10 % sur ta solde, parce que, à la Conférence de Genève les Représentants de la République française et ceux de l'Indochine n'ont pas voulu faire reconnaître que le transit libre au travers du Tonkin écarterait tous ces dangers de crimes, de concussions, de saloperies, de lâchetés, qui s'étaient publiquement depuis plus d'une semaine devant la Cour d'assises de Hanoï.

La plaie ne sera pas débridée complètement.

Trop de gens vivent de l'opium ; ils en reçoivent trop d'intérêts pour que le Gouvernement veuille saper le mal à la base.

Quand on cherche les revenus de son budget dans le vice, il faut s'attendre au spectacle d'aujourd'hui.

Il est triste, il est navrant, déconcertant, décourageant, écœurant.

Lorsque le fumeur tire ses premières pipes, il a des nausées ; le public tout entier à des nausées, car le scandale de l'opium a répandu sur tout le pays son odeur spéciale qui veut que les plus honnêtes succombent devant la FÉE BRUNE.

HENRI TIRARD

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES

L'affaire du scandale de l'opium
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1933)

De *l'Opinion*.

Le personnage principal de l'affaire de l'opium, qui a causé une grande émotion en Indochine, aurait pour personnage principal le contrebandier Do xuan Sinh dit Ky Sinh, demeurant à Phu tho. Ky Sinh s'est enrichi en pratiquant depuis 5 ou 6 ans, la contrebande d'opium. En 1926, à la suite d'une descente douanière, on a saisi a son domicile 26 touques d'opium.

Il entretenait les meilleures relations avec le brigadier Martin alors en service à Yen-bay et sa concubine Thi-Ty servait d'ailleurs d'indicateur à ce dernier. Grâce à la protection de Martin, Ky Sinh put faire un gros commerce d'opium et ramasser une fortune importante. Il cherchait à corrompre les douaniers chargés de la surveillance du fleuve Rouge et pour ne pas éveiller les soupçons des autorités douanières, il facilita à la douane plusieurs saisies d'opium.

C'est ainsi qu'en 1928, Martin a arrêté une jonque contenant 123 touques de drogue liquide ou brute d'un poids de plus de 1.000 kilogrammes.

Cette énorme quantité d'opium appartenait à un groupe de contrebandiers qui avaient employé Ky-Sinh comme commissionnaire. Les faits mystérieux qui entourèrent cette affaire ont été dissipés par l'enquête.

Ky Sinh achetait de l'opium aux Chinois de Hokéou et, souvent, il en faisait descendre dans des jonques par le cours du fleuve Rouge.

Ce n'est qu'après le départ de Martin, que le scandale de l'opium a éclaté et l'affaire a attiré l'attention de la justice. Ky Sinh a comparu deux fois l'année dernière en correctionnelle et en première Chambre à propos d'importantes affaires de contrebande.

Un autre personnage important dans cette affaire, c'est Hg-huu-Cong dit Tong Cong, contrebandier et révolutionnaire à la fois, originaire du village de Phu-Dong à Bac-Ninh.

Il a été condamné par le Tribunal de Phu-Tho à 3 ans de prison pour manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique et affiliation à une société, secrète. Il a comparu en outre deux fois avec Ky-Sinh devant le tribunal, pour contrebande d'opium.

Par l'intermédiaire de Quan-Hai, agent de la Brigade active, Tong Gong était entré en relations en 1930 avec Barbaud et Martin. Pour son commerce d'opium de contrebande il employait les mêmes moyens que Ky-Sinh.

Quoique affecté à la Brigade spéciale sous les ordres de Barbaud, Martin était également en service à Yen-Bay, ce qui facilitait ses relations avec les principaux contrebandiers.

Après avoir corrompu les agents de Douanes, Tong-Cong exerçait librement son commerce clandestin et avait sous ses ordres des contrebandiers d'un dévouement éprouvé.

Les transits d'opium
par BARBISIER [= Henri Cucherousset]
(*L'Éveil de l'Indochine*, 4 juin 1933)

« Nous avons dit qu'au cours des débats du « Scandale de l'opium », il avait été fortement question de transits d'opium accordés à divers personnages. Non seulement le fait a été indiqué par plusieurs des défenseurs, mais encore Martin faisait d'énergiques signes affirmatifs lorsque l'on venait à parler de ces transits.

D'autre part, le refus opposé par M. Padovani de répondre à une question très précise sur ce sujet a permis à toute l'assistance de comprendre en ce refus un aveu.

Nos confrères « La Volonté Indochinoise », « l'Annam nouveau » parlent de ces transits, ce dernier indique même qu'il a vu l'original du permis, qu'il en a la photographie ou une copie.

Nos renseignements sur un transit de 20 tonnes étaient précis. Nous avons le nom du bénéficiaire, les indications relatives au passage, au transbordement.

Mais il ne faut pas oublier, par-dessus tout, que nous sommes sous un soleil qui fait rapidement éclore les bobards.

Nous sommes allés nous renseigner. Il nous a été affirmé nettement, catégoriquement, non seulement qu'aucun permis de transit n'a été délivré, mais même qu'on n'a jamais consenti à fermer les yeux sur un passage d'opium en transit.

Nous ne pouvons mettre en doute ce qui nous a été ainsi solennellement affirmé. »

L'Ami du peuple indochinois.

N.D.L.R. — Nous avons nous-même cru à ces « bobards », depuis tant d'années qu'on en parle périodiquement, en citant des noms de gens qu'on voit en effet traverser avec le sourire des crises difficiles. Mais nous avons eu tort. Nous avons été, en mars dernier, très impressionné par les débats de ce que nous nous permettrons d'appeler *la Comédie judiciaire de l'affaire Barbaud*. Comédie en effet, puisque roulant sur une fiction.

Il est indubitable, n'est-ce pas ? qu'au Yunnan, on ne cultive pas le pavot. Cela a été solennellement déclaré par les représentants officiels de la Chine à la Société des Nations, à Genève. Donner un démenti à ces hauts représentants d'une nation amie serait manquer à la courtoisie internationale, et un avocat qui se serait permis un tel doute se serait très probablement vu déférer, par M. le gouverneur général, au Conseil de l'ordre, et à juste titre.

Donc, il ne se cultive pas de pavot au Yunnan, il ne s'y prépare pas d'opium. Comment donc pourrait-il y avoir contrebande ? A combien plus forte raison peut-on nier toute contrebande officielle, soit sous le gubernatoriat de M. Varenne, soit sous celui de M. Pasquier !

Mais alors, pourquoi un des témoins, M. Padovani, fonctionnaire des Douanes, auquel un des avocats posa une question sur son rôle dans la surveillance des wagons contenant l'opium de la contrebande officielle, fit-il cette étrange réponse :

« Cela ne vous regarde pas » ? Ce n'était d'ailleurs pas très courtois. Il n'avait qu'à dire : « Mais vous êtes fou, cher Maître ! De la contrebande officielle ? mais vous rêvez ! ».

Et pourquoi le ministère public ne releva-t-il pas l'insolence de cet avocat, qui osait parler de contrebande officielle ? Sans doute parce qu'il s'est dit : « C'est jeune, et ça ne sait pas »...

Mais il y a mieux. Que penser de cette autre scène de la comédie, du pur Courteline cette fois : l'interrogatoire de M. Marquet, sous-directeur des Douanes au Cambodge.

Voici un des plus hauts fonctionnaires des Douanes qui vient déclarer en plein tribunal, sous la foi du serment, que le trafic des permis d'opium est un fait, que ces trafiquants, autrement dit les contrebandiers officiels, étaient bien connus, qu'ils brillaient au premier rang dans les réceptions officielles. L'aristocratie du pays, quoi !

Comment se fait-il que M. Marquet n'ait pas été relevé, dès le lendemain, de ses fonctions ?

Car enfin, il était bien placé pour savoir la vérité officielle ; or la vérité officielle c'est qu'il n'y a pas de contrebande officielle d'opium, ni directement ni par personnes interposées.

Des gens comme M. Wilkin, M. Nguyễn-van-Vinh ou nous-même peuvent s'être trompés. Simples journalistes, nous sommes sujets à recueillir des renseignements inexacts. On vient tant nous en raconter ! Nous avons eu le tort de croire à ces bobards et de les rapporter ; aussi devons-nous remercier les confrères qui, par charité et pour ne pas nous faire perdre la face, ont résumé en une ligne nos interrogatoires, même le confrère qui a fait les frais d'une dame sténographe.

Mais nous en éprouvons, quant à nous, un tel remords, que nous devons faire à nos lecteurs une confession.

L'accusé Barbaud nous avait demandé (pour simplifier les choses, il interrogeait lui-même les témoins) où nous avons pris ce fait, affirmé par nous dans *l'Éveil*, qu'il avait hérité d'un dossier Borel (ancien directeur p. i. des Douanes), dossier haut de 1 m. 50. Nous lui répondîmes : « Quant à mes sources, je ne ferai pas comme le témoin Padovani, de la Douane, au sujet des wagons de la contrebande officielle. Je ne vous dirai pas : « Cela ne vous regarde pas », mais : « Nous aussi, journalistes, avons notre secret professionnel. Quant à la hauteur du dossier, c'est une manière de dire qu'il était important ».

D'ailleurs M. Barbaud avoua implicitement l'existence de ce dossier, en disant qu'il s'y trouvait des renseignements sur l'affaire Noël* (Nous étions heureux de le savoir de sa bouche, mais nous le savions déjà).

C'est alors qu'intervint M. le Président, qui avait entendu une partie de la « conversation » ; il nous dit : « Mais enfin, Messieurs les journalistes, ne pourriez-vous pas, avant d'imprimer de telles choses, vous renseigner d'abord auprès des chefs de services, de ceux de la Douane, en l'espèce ? »

Nous pensâmes : « On peut arriver à une haute fonction dans la Magistrature, tout en gardant une fameuse candeur d'âme ! ». Mais nous gardâmes notre réflexion pour nous et répondîmes : « C'est précisément ce que je viens de faire, M. le Président, un peu tardivement peut-être, hier matin, en demandant à un haut fonctionnaire de la Douane, particulièrement compétent en la matière, ce qu'il fallait penser des permis de transit d'opium.

— Des permis de transit d'opium, m'a-t-il répondu, mais ça n'a jamais existé ; il n'existe pas, il n'a jamais existé de permis de transit. »

Monsieur le Président, pouvais-je en douter, devant cette explosion de vérité officielle ? Pouvais-je me montrer plus royaliste que le Roi ? D'ailleurs, je sais par expérience quels risques peut courir en ce pays un journaliste trop curieux... (Rire

général, jusque sous la toque du Ministère public. Chœur des avocats : « Ah oui ! l'affaire des Paracels ! Oui vraiment, c'est dangereux d'être trop curieux ! »)

Et M. l'avocat général profita de l'incident pour dire : « Tout cela n'a pas de rapport avec le procès. Le témoin peut se retirer, M. le président, si vous le voulez bien ».

En effet le témoin commençait à devenir gênant. Mais, maintenant, il est converti, converti à la vérité officielle.

Toutefois, quelque temps plus tard, se souvenant de l'excellente recommandation du brave président, il voulut entendre d'une bouche encore plus élevée la vérité officielle et il se rendit chez le second personnage du pays :

— Voyons, voyons M. le Secrétaire général, entre nous, franchement, il y a bien eu ces temps derniers, quelques petits transits ?

— Mais non, mais non ! Jamais de la vie ! ce sont des bobards, de ridicules bobards. Rien de pareil depuis bien des années.

Et certainement, si nous allions poser la même question à M. Norre, à M. Diethelm, ce serait la même réponse.

Donc, chers lecteurs, vous voilà fixés. Si vous entendez parler de transits d'opium qui ont rapporté gros à tel ou tel ami du pouvoir, haussez les épaules. Ce sont là des bobards, ça ne tient pas debout. Et démentez énergiquement ceux qui en parleront autour de vous. Ils ont mauvais esprit.

D'ailleurs raisonnez un peu : Transit d'où ? pour où ? Du Yunnan pour Canton ? Mais c'est absurde ! Le Yunnan est bien en Chine, Canton aussi. Or, nous avons l'affirmation solennelle des autorités chinoises qu'en Chine, nulle part on ne cultive le pavot et que nulle part on ne fume plus l'opium. Si le mot opium est encore parfois prononcé chez nos voisins, c'est par la Ligue anti-opium, créée dans le but de faire passer le goût de l'opium aux Chinois, par la méthode homéopathique.

Alors qu'est-ce que ces histoires de transit, de contrebande ?...

Parlons d'autre chose. Il y a tant d'autres sujets de conversation !

INFORMATIONS DIVERSES

Le procès de l'opium

(*L'Éveil de l'Indochine*, 9 avril 1934)

Nous continuons à ne pas dire « le scandale de l'opium ». Nous ne dirons pas non plus « l'Affaire Barbaud », car la personnalité de Barbaud nous importe peu ; en ce qui le concerne, il semble qu'il y ait surtout une question de jalousie, jalousie assez normale, très humaine, de fonctionnaires auxquels il a été enlevé une partie, la plus lucrative, de leurs fonctions au profit d'un organe nouveau travaillant à part, sans leur concours et auquel, cependant, ils devaient, s'ils en étaient requis, prêter leur concours.

Nous ne dirons même pas le « Procès de la Douane » car, en somme, l'Administration des Douanes semble bien avoir fait son possible. Barbaud et Martin paraissent bien avoir passé pour deux des meilleurs limiers et des plus aptes à obtenir le résultat demandé et, d'autre part, lorsque des indices, présomptions et bruits persistants rendirent un procès nécessaire pour faire ressortir la vérité, la Douane n'a même pas essayé un lavage de linge sale en famille, n'a pas tenté d'étouffer l'affaire. Donc, rien à lui reprocher de ce fait.

Quant à la question vraiment intéressante, celle sur laquelle M. l'avocat général et M. l'avocat de la Douane ont fortement attiré l'attention par leurs efforts désespérés pour maintenir le boisseau sur la lumière, mon Dieu ! la Douane n'a fait

qu'exécuter des ordres reçus de plus haut et ce n'est pas elle qui endosse la responsabilité.

Nous dirons donc : « le Procès de l'opium », pour ne pas dire le procès de ceux qui, les uns par fanatisme, les autres par hypocrisie, d'autres enfin par intérêt personnel, ont posé et maintiennent la cause dont, l'affaire Barbaud n'est qu'un des lamentables résultats.

Or, à ce point de vue, le procès qui vient de se terminer a été et reste prodigieusement intéressant et nous nous proposons de faire part à nos lecteurs des réflexions que les débats, relus à tête reposée, nous ont inspirées. Et ce que nous pouvons dire à nos lecteurs, c'est que l'interrogatoire des journalistes cités, si décevant pour M. Barbaud et pour le public, a prouvé tout ce que pouvaient en attendre ceux qui voient la chose d'un peu haut.

Et même le fait que le journaliste qui a le plus parlé récemment de l'affaire et avec le plus de détails, n'a pas été appelé à témoigner, même cette curieuse omission avait sa petite signification.

Fumées

LE DOUANIER CONTREBANDIER D'OPIUM
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1934)

L'année dernière, le nommé Barbaud, chef de la Brigade de répression de la contrebande d'opium au Tonkin, fut condamné à 3 ans de prison et à une faible amende pour avoir trop bien organisé la contrebande de l'opium. Au cours des débats, il reconnut avoir « gagné » en quelques mois 1 million 720.000 francs. Ses complices s'en tirèrent avec des peines moindres. *La douane fut déboutée de sa demande en dommages-intérêts.*

Ce jugement causa une très vive émotion en Indochine, d'autant plus que M. Marquet, sous-directeur des Douanes au Cambodge, appelé comme témoin, déclara à la barre que Barbaud et consorts n'étaient que de vagues comparses, les véritables coupables étant trop haut placés pour être inquiétés.

M. Marquet étant réputé pour son passé inattaquable, pouvait se permettre une telle déposition.

Le gouvernement conserva le plus profond silence, mais, quelques mois après, la sous-direction des Douanes du Cambodge fut supprimée pour raisons d'économies.

Le jugement condamnant Barbaud et consorts fut porté devant la Cour Suprême, qui maintint les dispositions de l'arrêt criminel, mais cassa la partie relative aux réparations civiles. Cet arrêt a été signifié aux intéressés le 23 mai.

La Cour suprême renvoie les parties devant le tribunal civil de Haïphong pour y être statué sur les dommages-intérêts.
